

Direction Déléguée

Cadillac, le 17 mars 2026

N/Réf.: LD/FH/PE/AB

A l'attention des médecins généralistes

Objet : Réorganisation de l'offre de soins du Pôle B

Docteur, Docteur,

Par le présent courrier, je souhaite vous informer d'une réorganisation de l'offre de soins du Pôle B « Métropole Sud-Ouest » du Centre Hospitalier de Cadillac (*cf. carte et communes ci-après*).

Récemment mise en place en **phase d'expérimentation**, l'Équipe de Coordination Ambulatoire (ECA) vient **renforcer l'offre de soins ambulatoire** du pôle avec un dispositif **innovant** visant à améliorer un **accès rapide** aux soins psychiatriques et fluidifier les parcours.

Objectif : une offre plus lisible et plus réactive

Ce nouveau dispositif vise à :

- Soutenir la médecine de ville,
- Répondre rapidement aux situations complexes,
- Renforcer le maintien à domicile,
- Améliorer la fluidité et l'accessibilité de l'offre.

→ **Un point d'entrée dédié à la médecine de ville**

Un accueil téléphonique, le 05 57 35 88 49, réservé aux médecins libéraux permettra d'obtenir rapidement une évaluation clinique, un avis infirmier et une orientation adaptée vers le CMP, l'Hôpital de Jour Intensif ou le Dispositif de Soins Intensifs Ambulatoires (DSIA).

→ **Planification d'un RDV rapide si nécessaire (« accueil inconditionnel »)**

L'ECA pourra planifier des **rendez-vous rapides** sur les CMP antennes pour des patients de la **psychiatrie de secteur**, afin d'engager au plus tôt une **évaluation clinique** et une **prise en soins graduée**. Ce dispositif doit permettre de diminuer le passage aux urgences psychiatriques (SECOP) sur les temps d'ouverture du dispositif ECA (9h-17h).

→ **Le DSIA : soutien intensif à domicile**

Le DSIA vise à prévenir les décompensations, à sécuriser les situations fragiles, en mettant en œuvre des **prises en soins intensives**, sur une durée limitée (≤ 3 semaines), en maintenant le lien avec le CMP.

→ **Une équipe au cœur des parcours**

Les 4 infirmiers de l'ECA coordonnent les dispositifs, interviennent à domicile, évaluent, orientent les soins en lien avec les CMP, **les dispositifs alternatifs** et les partenaires du territoire.

Le pôle reste pleinement à l'écoute des retours et suggestions des partenaires de terrain afin d'ajuster et d'améliorer ce dispositif au plus près des besoins.

Je vous prie de recevoir, Docteur, Docteur, mes salutations distinguées.

Le Directeur Délégué,


Luc DURAND

Carte – sectorisation psychiatrie publique CH Cadillac



Communes appartenant au secteur de rattachement du Pôle B du CH de Cadillac

AYGUEMORTE LES GRAVES
LE BARP
BEAUTIRAN
BEGLES
BELIN BELIET
BORDEAUX ex6ème CANTON (5ème)
LA BREDE
CABANAC et VILLAGRAINS
CADAUJAC
CANEJAN
CASTRES GIRONDE
CESTAS

ISLE SAINT GEORGES
LEOGNAN
LUGOS
MARTILLAC
SAINT MAGNE
SAINT MEDARD d'EYRANS
SAINT MORILLON
SAINT SELVE
SALLES
SAUCATS
VILLENAVE d'ORNON

Contact : ECA@ch-cadillac.fr – 05 57 35 88 49

Siège social : 89 rue Cazeaux Cazalet - CS 10089 - 33410 Cadillac-sur-Garonne – 05 56 76 54 54 – info@ch-cadillac.fr / www.ch-cadillac.fr

